

Service instructeur
Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

N° 39/28-07

Service consulté
Direction des Routes et
des Transports

**ACQUISITION D'UNE PROPRIETE BATIE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU
CARREFOUR FORME PAR LA R.D. 13 BIS III ET D'UNE VOIE COMMUNALE A
HUSSEREN-WESSERLING**

Résumé : le présent rapport a pour objet d'approuver l'acquisition par le Département du Haut-Rhin d'une propriété bâtie située à l'intersection du carrefour formé par la R.D. 13 bis III et la Grand Rue à HUSSEREN-WESSERLING, pour un montant de 150 000 € augmenté des honoraires de l'agent immobilier représentant 7 500 €, étant précisé que la commune s'est engagée à prendre en charge les frais résultant de la démolition du bâtiment.

Le Département du Haut-Rhin a été informé par la commune de HUSSEREN-WESSERLING de la mise en vente de l'immeuble situé 38 Grand Rue à l'intersection du carrefour avec la R.D. 13 bis III et appartenant à la SCI NEPTUNE à STRASBOURG.

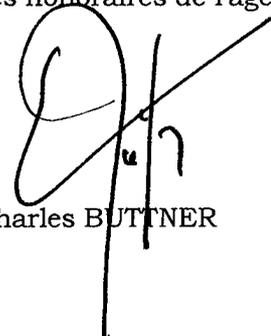
La démolition de ce bâtiment permettrait d'aménager et de sécuriser ce carrefour qui jouxte l'école élémentaire en assurant une meilleure visibilité aux piétons et aux automobilistes.

Conformément à une doctrine constante en la matière, il semble donc opportun d'acquérir cette propriété cadastrée section AC n° 110 lieudit "38 Grand Rue" avec 4 a 98 ca, au prix de 150 000 € augmenté des honoraires de l'agent immobilier qui a permis la réalisation de cette transaction d'un montant de 7 500 €.

Pour sa part, le Conseil Municipal de HUSSEREN-WESSERLING s'est engagé dans sa séance du 17 octobre 2006 à prendre en charge les frais de démolition de ce bâtiment.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose d'acquérir la propriété appartenant à la SCI NEPTUNE au prix de 150 000 € et de prendre en charge les honoraires de l'agent immobilier d'un montant de 7 500 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER



TRÉSOR PUBLIC

TRESORERIE GENERALE DU HAUT-RHIN



Cité administrative Bât J - 3, rue Fleischhauer
68026 COLMAR CEDEX

Courriel : tgdomaine068@cp.finances.gouv.fr

ENQUÊTEUR :

René. ROEHRIG, Inspecteur

☎ 03.89.24.81.13.

☎ 03.89.24.81.48.

N° E 8261/2006-151 V1129

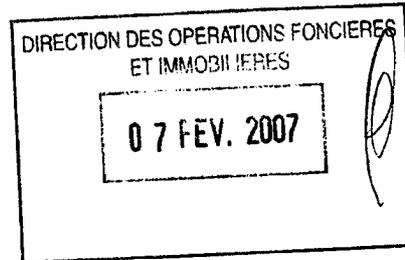
AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Code du Domaine de l'Etat, art. R 4 ou décret
n° 86-455 du 14 mars 1986)

N° 7300

Mod. A



**ACQUISITION
AMIABLE**

1. **Service consultant** : CONSEIL GENERAL du HAUT-RHIN
2. **Date de la consultation** : lettre datée du 19 décembre 2007
3. **Opération soumise au contrôle (objet et but)** : acquisition amiable d'un immeuble bâti en vue de sa démolition afin d'améliorer la sécurité des usagers de la RD 13bisIII
4. **Propriétaires présumés** : SCI NEPTUNE
5. **Désignation de l'immeuble compris dans l'opération** :

Commune de HUSSEREN-WESSERLING

Section AC n° 110	Grand rue n°38	4 ares 98
n° 11	«	0 are 81

. Parcelle d'angle , plate, supportant un immeuble ancien à usage d'habitation et ses dépendances. Le bâtiment principal a fait l'objet de travaux de rénovation inachevés. Toiture en mauvais état . Bâtiment annexe à démolir.
Etat général : médiocre
SDPHO : 271 m2
- 5a. **Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers** : zone : UA
6. **Origine de propriété** : cf. Livre Foncier
7. **Situation locative** :immeuble estimé libre à la vente

8. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE ACTUELLE:

elle peut être établie sur la base de 500 € le m2 de SDPHO, soit pour 271 m2

135 000 € —

Le prix demandé par le vendeur, soit 150 000€ , voisin de l'estimation qui précède peut être accepté.

9. Observations particulières :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des trésoreries territorialement compétentes de la Direction Générale de la Comptabilité Publique.

A COLMAR, le - 5 FEV 2007

*P/Le Trésorier Payeur général
par délégation
l'inspecteur principal*



André GASCHE